



**SECRÉTARIAT D'ÉTAT
CHARGÉ DE LA MER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle des
Activités Maritimes**
Unité Réglementation des Ressources Marines

Le Havre, le 24 novembre 2022

Participation du public aux décisions des autorités de l'État
ayant une incidence sur l'environnement

Synthèse des observations reçues lors de la consultation publique relative au projet d'arrêté modifiant l'arrêté n°105/2013 portant classement administratif et délimitation d'un gisement naturel d'amandes de mer (*Glycymeris glycyleris*) au large du Tréport

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Compte tenu des enjeux environnementaux et conformément aux articles 7 de la Charte de l'environnement et L.123-19-1 du Code de l'environnement, le projet d'arrêté suivant a été soumis à la consultation du public du 30 juin au 21 juillet 2022 inclus :

Arrêté n°XXX/2022 portant classement administratif et délimitation d'un gisement naturel d'amandes de mer (*Glycymeris glycyleris*) au large du Tréport

Ce projet a été mis en ligne sur le site internet de la DIRM MEMN (Direction Interrégionale de la Mer Manche est – Mer du Nord) ainsi que sur celui de la préfecture de la région Normandie.

De plus, une information par voie électronique a été diffusée lors du lancement de la consultation publique aux partenaires réguliers de la DIRM MEMN sur les sujets relatifs à la pêche (administration, pêcheurs de loisir membres du comité de façade de pêche maritime de loisir, pêcheurs professionnels par le biais des Comités Régionaux des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie et des Hauts-de-France, ainsi que les trois organisations de producteurs présentes sur la façade Manche Est – Mer du Nord, IFREMER, Office Français pour la Biodiversité).

Nombre d'observations reçues pendant le délai fixé : Aucune.

I. Rappel de la réglementation existante.

L'arrêté n°105/2013 du 27 août 2013 portant classement administratif et délimitation d'un gisement naturel d'amandes de mer (*Glycymeris glycyleris*) au large du Tréport, crée et définit un gisement au large du Tréport afin de permettre une exploitation durable et raisonnée d'un gisement naturel d'amandes de mer.

II. Les objectifs poursuivis.

Le projet de modification à l'initiative du CRPMEM de Normandie consécutif à une étude vise à étendre la zone d'exploitation.

Ainsi, le projet d'arrêté délimite la zone d'extension.

III. Synthèse des observations et propositions du public.

Aucune observations n'a été émise durant le délai de mise en ligne de la consultation du public.